

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 26 mars 2016 à Grenoble

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

Le samedi 26 mars 2016, les membres de l'Assemblée Générale de la Fédération Française du Sport Adapté, dont le siège est situé au 3, rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis à l'hôtel Mercure, 11 rue Général Mangin, Grenoble (38100), sur convocation écrite du président en date du 7 mars 2016, conformément aux dispositions statutaires.

Chaque association présente ou représentée signe la feuille d'émargement en entrant en séance.
173 associations sont présentes ou représentées sur 861 qui comptabilisent 13 081 voix sur 43 211 au total. Ceci représente 20,09% des associations et 30,32% des voix.

A l'ouverture de l'assemblée, le président TRUFFAUT salue l'ensemble des participants qui cette année ont bien voulu répondre à l'invitation de la FFSA de participer au deuxième congrès fédéral, réunissant tous les acteurs de la vie fédérale depuis le jeudi, poursuivi par ces AG Extraordinaire et Ordinaire.

Avant de commencer cette AG, il évoque le décès de Marie Noëlle Tosquelles, présidente du CDSA 48 ainsi que celui du mari d'Evelyne Diaz, président de la ligue PACA. Une minute de silence est respectée par l'assemblée en leur mémoire.

Après ces quelques propos, le président TRUFFAUT ouvre la séance de cette assemblée générale extraordinaire et donne la parole au secrétaire général, Joël RENAULT.

1. Assemblée Générale Extraordinaire

Le secrétaire général indique les changements essentiels qui ont conduit aux propositions de modifications de statuts :

- ouvrir au maximum la gouvernance fédérale aux acteurs de la fédération et permettre en particulier à ceux qui ont déjà des engagements bénévoles dans les régions, départements, commissions sportives nationales, de se porter candidat, ce qui était impossible jusqu'à présent, compte tenu des règles contraignantes dues au cumul des plusieurs mandats
- d'améliorer la démocratie associative lors des AG fédérales en augmentant à 12 (le nombre est actuellement de 9) le nombre des pouvoirs portés par un représentant d'une association, étendant ses pouvoirs aux associations de la région dont il dépend et pas seulement à son département (voir article 10 option nombre de mandats)
- d'augmenter le nombre de membres du comité directeur (de 17 à 19).

Pour les 3 articles suivants, les adhérents feront le choix (pour la première fois) entre 2 options, soit apporter une modification aux articles soit ne rien modifier

- Article 10 option modification du nombre de pouvoirs possibles à l'AG à 12 au lieu de 9 et étendus à la région au lieu du département
- Article 15 option ajout d'un paragraphe pour rémunération éventuelle d'un élu conformément à la Loi

Les résolutions seront votées en fin d'AG.

2. Intervention des personnalités présentes

Monsieur Thierry CZERNIK, président du CDSA 38, comme organisateur local de l'AG et du congrès FFSA, est très heureux d'accueillir tous les membres présents ainsi que les invités présents. Il présente son CDSA fort de ses 1 400 licenciés, qui développe un programme sportif, de séjours, journées jeunes et adultes, compétitions en WE, animés grâce à tous les bénévoles qui rejoignent le SA. L'Isère est une terre d'innovation ; ainsi le CDSA bénéficie d'un contrat avec Orange et d'un mécénat de compétence avec la Poste.

Monsieur PELLISSIER, président APAJH Isère, évoque le partage des valeurs citoyennes entre la FFSA et l'APAJH. Il est heureux que le partenariat national pour le développement du sport pour tous soit constructif et remercie la FFSA pour tout ce qu'elle fait.

Monsieur GOUTTENOIRE, vice-président de l'ODPHI, association qui regroupe toutes les associations pour handicapées en Isère, est fier de travailler avec le CDSA pour l'ensemble des actions qui y sont effectuées.

Monsieur BLANCHON, président du CDOS Isère, souligne que le SA fait partie de la grande famille du sport, installée dans la maison du sport. La place du SA est effective par l'intermédiaire du représentant élu du CDSA. Trois mots définissent les valeurs partagées ensemble « excellence, respect, amitié »

Monsieur ISSINDOU, député de l'Isère, exprime sa joie de connaître le SA, de rencontrer une fédération dynamique. Il félicite le président pour les actions qu'il développe. Comme parlementaire, il remercie le CDSA Isère pour son dynamisme, en particulier Marie JO Colombani.

3. Rapport moral du président Marc TRUFFAUT

Le président souhaite faire un bilan après 3 années de mandat. L'année 2015 a été marquée par les Global Games qui a vu la FFSA remporter 27 médailles. Avec toutes les participations françaises, c'est plus de 41 titres de champions du monde ou d'Europe conquis par les sportifs du SA. C'est dire les progrès de notre fédération en terme sportif et sa place au niveau international.

La FFSA est présente dans différents organismes nationaux (CNOSF, CPSF, CNCPH, APAJH, UNAPEI,...). Elle bénéficie d'un soutien sans faille de l'Etat, du CNDS, de la CNSA. Elle a été accompagnée par l'Etat pour sa participation et sa présence à l'international. La fédération internationale francophone culture et Sport Adapté a été créée, à l'initiative de la FFSA. Cette fédération a signé une convention de coopération avec la CONFEJES, confédération des ministres des sports francophone.

Le président voudrait remercier tout particulier Marie Paule Fernez, DTN et toutes les cadres techniques, les salariés du siège pour tout leur travail tout au long de l'année. Il remercie également ses collègues du comité directeur pour leur investissement à ses côtés.

Il réaffirme les valeurs chères à la FFSA qui rassemblent tous les adhérents, les partenaires du mouvement fédéral.

Il renouvelle sa demande de remplir le calendrier en ligne afin que toute l'offre de pratique émanant des CDSA, des ligues, très importante pour démontrer la vie fédérale sur tous les territoires.

Il revient sur l'acquisition du nouveau siège fédéral, rue Cépré, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. C'est la maison de tous les adhérents, comités et ligues.

Bien sûr, la FFSA a devant elle des dossiers complexes qui vont nous mobiliser tous, la réforme territoriale, l'évolution des classifications.

En conclusion, il positionne la FFSA dans sa spécificité et son originalité pour permettre à toutes les personnes en situation de handicap mental et psychique une pratique sportive selon ses capacités.

4. Rapport d'activité fédérale par Joël RENAULT, secrétaire général

Le secrétaire général présente un power point qui fait le point sur l'ensemble des actions menées en 2015 : l'achat d'un siège social à Paris, l'évolution des effectifs avec des statistiques sur les licences, un nouveau record du nombre de licenciés à 56 486, la vie fédérale, l'éligibilité et la classification, la création du club des partenaires par Malakoff Médéric, la gestion informatique des licences, la gestion du personnel du siège et les mouvements de personnels, la boutique fédérale, l'ensemble des activités sportives coordonnées par le département sport avec des résultats sportifs exceptionnels dans les championnats internationaux 41 médailles d'or, 39 d'argent et 30 de bronze, avec le sport santé et notamment l'action sport santé et le projet Médicosport santé, les activités de recherches de la commission, de formation menées par le service Trans'formation, la communication fédérale, la DTN.

5. Rapport de la commission médicale nationale par Catherine FAYOLLET, médecin fédéral national

Le médecin fédéral national présente le bilan de la commission médicale : le rapport sur la surveillance médicale des championnats de France, le certificat médical de non contre-indication à la pratique, l'accidentologie, des Global Games, la SMR.

6. Message du Conseil national consultatif des sportifs

A l'issue du conseil consultatif des sportifs qui s'est tenu le vendredi 25 mars, un message résumant le travail effectué par ces représentants, encadrés par Roy Compte et Marie-Paule Fernez, est lu devant l'assemblée par les représentants de la CNC réunie la veille. Une phrase choc a été dite par nos sportifs « il faut faire vibrer la fédération », comment ne pas y adhérer !

Composition de la CNC : Pierre Henri Amirault, Béatrice Balsarin, Denis Capelguen, Maxime Dutter, Ludovic Gely, Mickaël Gillot, Angelo Innaurato, Christian Pailhé, Cindy Romain, Angéline Veron.

7. Rapport du trésorier, Jean Claude WACH

Jean Claude Wach présente les comptes de résultats de l'exercice 2015 ainsi que le bilan de l'année 2015.

Il donne lecture de son rapport de gestion faisant apparaître un excédent de 71 070€.

8. Lecture du rapport du commissaire aux comptes, Thierry DENISE

Thierry Denise, commissaire aux comptes, donne lecture de son rapport sur l'exercice 2015 faisant état de son opinion sur les comptes annuels, sur la justification de ses appréciations et la vérification auxquelles il a procédé. Il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères.

9. Présentation du budget prévisionnel 2016

Jean Claude Wach présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2016.

10. Commission électorale

Lecture des conclusions de la commission électorale.

11. Présentation des quatre candidats

A chaque candidat à une minute trente pour se présenter à l'assemblée :

Jean-Loup Drapier (absent), Hervé Laulhau, Jacques Roussel, Guillem Texier.

12. Présentation et vote des résolutions

Le secrétaire général procède au vote des résolutions. L'assemblée compte 70 votants totalisant 13 081 voix (fermeture de la remise des boitiers électroniques à 09H30)

Première résolution

Les statuts article 10, l'assemblée générale choisit :

option 1

« Le président d'une association affiliée dans un département de métropole peut donner mandat à toute personne licenciée dans sa région.

Le représentant d'une association affiliée ne peut détenir plus de 12 mandats d'autres associations affiliées de sa région métropolitaine ou d'Outre-Mer. »

option 2.

« Le président d'une association affiliée dans un département de métropole peut donner mandat à toute personne licenciée dans son département.

Le représentant d'une association affiliée ne peut détenir plus de 9 mandats d'autres associations affiliées de sa région métropolitaine ou d'Outre-Mer.

1 – OPTION 1, 11514 voix, 88,02%

2 – OPTION 2, 1567 voix, 11,98%

3 - Vote blanc, 0 voix

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve l'article 10.

1 – POUR, 12666 voix, 100%

2 – CONTRE, 0 voix, 0%

3 - Vote blanc, 378 voix

Troisième résolution

Les statuts article 15, l'assemblée générale choisit :

Option 1

« Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées.

Toutefois, la Fédération peut décider de rémunérer de un à trois membres du comité directeur, sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion, selon les modalités prévues par le 1° du 7 l'article 261 du code général des impôts et le IV de l'article 242 C de l'annexe II du même code. Une telle décision ne peut être prise que par l'Assemblée Générale de la Fédération dans le respect des règles légales. L'élu ainsi rétribué ne fait pas partie du personnel salarié de la Fédération. »

Option 2

« Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées »

1 – OPTION 1, 9710 voix, 77,15%

2 – OPTION 2, 2876 voix, 22,85%

3 - Vote blanc, 336 voix

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve l'article 15.

1 – POUR, 10737 voix, 87,02%

2 – CONTRE, 1601 voix, 12,98%

3 - Vote blanc, 584 voix

Cinquième résolution

Les statuts article 16, l'assemblée générale choisit :

Option 1

« Au jour de l'assemblée électorale, le candidat aux fonctions de président proposé par le comité directeur doit être âgé de moins de 66 ans.

Le président ne peut exercer plus de deux mandats successifs »

Option 2

Pas de limitation d'âge ni de nombre de mandat mentionnés dans l'article.

1 – OPTION 1, 1259 voix, 9,69%

2 – OPTION 2, 11732 voix, 90,31%

3 - Vote blanc, 90 voix

Sixième résolution

L'assemblée générale approuve l'article 16.

1 – POUR, 12020 voix, 92,70%

2 – CONTRE, 947 voix, 7,30%

3 - Vote blanc, 114 voix

Septième résolution

« L'assemblée générale approuve les nouveaux statuts de la fédération. »

1 – POUR, 12461 voix, 96,42%

2 – CONTRE, 463 voix, 3,58%

3 - Vote blanc, 157 voix

Huitième résolution

L'Assemblée générale approuve le PV de l'AG du 28 mars 2015 de Reims, les PV des assemblées générales extraordinaires du 22 juillet 2015, du 6 août 2015, du 4 mars 2016 à Paris.

1 – POUR, 12802 voix, 100%

2 – CONTRE, 0 voix, 0%

3 - Vote blanc, 279 voix

Neuvième résolution

Election pour compléter le comité directeur sur un poste vacant.

4 candidatures ont été adressées, par mail ou par voie postale avant la date limite du 15 mars 2016.

Les candidatures de Jean Loup Drapier, Hervé Laulhau, Jacques Roussel, Guillem Texier ont été validées par la commission électorale.

1 – Jean Lou DRAPIER 495 voix, 3,84%

2 – Hervé LAULHAU, 1700 voix, 13,18%

3 – Jacques ROUSSEL 1999 voix, 15,49%

4 – Guillem TEXIER, 8708 voix, 67,49%

5 - Vote blanc, 179 voix

Guillem TEXIER est élu

Dixième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le Secrétaire général, intégrant l'ensemble des rapports des commissions ou groupes de travail chargés d'animer les différents secteurs d'activités fédérales.

1 – POUR, 12550 voix, 100%

2 – CONTRE, 0 voix, 0%

3 - Vote blanc, 157 voix

Onzième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le médecin fédéral national.

- 1 – POUR, 12089 voix, 96,99%
- 2 – CONTRE, 375 voix, 3,01%
- 3 - Vote blanc, 617 voix

Douzième résolution

L'assemblée générale approuve le tarif des licences :

Adulte	25 €
Jeune	20 €
Autre pratiquant	25 €
Dirigeant ou bénévole	25 €
Licence découverte	5 €
Juge et arbitre	gratuite (sous réserve d'agrément par la FFSA)

- 1 – POUR, 12372 voix, 97,22%
- 2 – CONTRE, 254 voix, 2,78%
- 3 - Vote blanc, 7 voix

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité Directeur et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'un montant de 3 605 903 € et le résultat de l'exercice qui se traduit par un excédent de 71 070 €. Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2015 et donne quitus aux membres du Comité Directeur de leur gestion pour cet exercice.

- 1 – POUR, 12789 voix, 97,77%
- 2 – CONTRE, 292 voix, 2,23%
- 3 - Vote blanc, 0 voix

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter en report à nouveaux le résultat de 2014 soit 2 645€.

L'assemblée Générale décide d'affecter en autres réserves le résultat de 2015 de 71 070€ ainsi que les réserves dédiées aux jeux paralympiques 30 018 € et réserves pour risques sociaux de 43 490 €.

- 1 – POUR, 12651 voix, 99,36%
- 2 – CONTRE, 82 voix, 0,64%
- 3 - Vote blanc, 0 voix

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel fédéral pour 2016 d'un montant de 3 334 790 €.

- 1 – POUR, 12548 voix, 100%
- 2 – CONTRE, 0 voix, 0%
- 3 - Vote blanc, 114 voix

Seizième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi.

- 1 – POUR, 11931 voix, 96,52%
- 2 – CONTRE, 430 voix, 3,48%
- 3 - Vote blanc, 520 voix

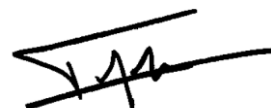
13. Conclusion du président

Pour conclure cette assemblée générale, le président remercie l'ensemble des participants pour leur investissement sur le plan local, départemental, régional et national. Il remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce deuxième congrès, dans une ambiance très conviviale et studieuse et annonce que le prochain congrès et l'AG électorale se dérouleront respectivement les 23 et 24 mars suivi de l'AG électorale le 25 mars 2017 à Paris.



Joël RENAULT

Secrétaire Général



Marc TRUFFAUT

Président